

2016-01-05

AR PREFECTURE
006-210601001-20160129-D2016_01_05-DE
Reçu le 10/02/2016

Délibération du conseil Municipal du 29 janvier 2016

COMMUNE
REVEST LES ROCHES

Suite

la téléphonie mobile, du wi-fi, du CPI., etc.

Par ailleurs, toutes les compagnies de réassurance excluent la prise en charge en Responsabilité Civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques.

Même si la question de la santé publique est cruciale, d'autres raisons nous poussent à rejeter la demande de ERDF.

-Les compteurs communicants, bien que prétendus "intelligents" sont aisément piratables. Bien sûr, les installateurs assurent que tout est "parfaitement sécurisé", mais l'actualité montre que des systèmes supposés être encore bien plus "sécurisés" (banques, ministères, etc) sont régulièrement pris en défaut.

-Les promoteurs des compteurs communicants prétendent qu'ils permettront de faire des économies d'énergie dont la réalité est fortement contestée par les associations. D'ailleurs, ce serait bien la première fois que des sociétés qui vivent de nos consommations nous inviteraient à réduire leurs profits.

-L'installation massive de compteurs communicants est prétendue indispensable pour le développement des énergies renouvelables en France, mais l'installation généralisée de tels compteurs a été abandonnée par l'Allemagne, alors que ce pays développe beaucoup plus massivement les énergies renouvelables.

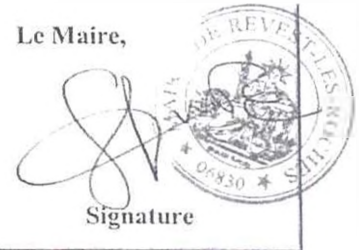
-Les compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques.

Notez enfin que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs "communicants" ne pose donc aucun problème. Il est par ailleurs possible depuis longtemps de signaler à votre fournisseur, par téléphone ou par le we, la consommation réelle affichée par votre compteur, de façon à éviter toute surfacturation due à une estimation imprécise, y compris en transmettant la photographie de l'écran du compteur.

Information de cette délibération sera transmise à ERDF.

Fait et délibéré, les jour mois an que dessus.

Le Maire,



Signature